GRAND CONSEIL

Postulat Solange Berset / Antoinette Romanens 263.04
DSJ

Fonctionnement de la justice et de la police

(dépôt)

Nous demandons que le Conseil d'Etat fasse établir par un expert neutre un rapport circonstancié sur le fonctionnement actuel de la justice et de la police.

(développement)

A la suite de la sortie d'un livre relatant une affaire passée, des discussions concernant le fonctionnement de la justice et de la police monopolisent, à nouveau, l'attention de notre Parlement et des citoyennes et citoyens de notre canton. Cette affaire étant jugée, nous estimons que la création d'une commission parlementaire qui serait chargée de « faire la lumière » sur ce cas précis n'est pas judicieuse et nous craignons qu'elle ne soit qu'une commission alibi.

Toutefois, le fonctionnement de la justice et de la police est une préoccupation constante. A l'époque, de nombreux dysfonctionnements avaient été relevés dans les rapports Piquerez/Cornu et Ott; plusieurs mesures avaient été préconisées afin d'améliorer et de corriger certains dérapages. Le rapport remis au Grand Conseil par le Conseil d'Etat le 27 juin 2000 mentionnait nombre de mesures prises ou à prendre. Le Conseil d'Etat relevait également qu'il avait été surpris par l'ampleur des dysfonctionnements de l'instruction pénale.

La justice doit s'exercer au nom de l'intérêt général et garantir les droits des personnes. Au vu des problèmes relevés dans les rapports précités, nous désirons aujourd'hui connaître le résultat des mesures mises en place et demandons un bilan sur le fonctionnement actuel de la justice et de la police.

Nous souhaitons, entre autres, savoir si des dysfonctionnements, tels ceux qui furent relevés dans l'« affaire Grossrieder », existent dans d'autres dossiers aujourd'hui.

Est-ce que toutes les mesures demandées ont été mises en place et qui les contrôle ? La formation des juges, nécessaire à la suite de l'introduction du nouveau code de procédure pénale a-t-elle été dispensée ? Le nouveau code est-il appliqué de manière systématique et qui effectue la surveillance ? Ne serait-il pas judicieux, dans un esprit de transparence, de publier l'intégralité des rapports Piquerez/Cornu et Ott ?

Nous proposons que le Conseil d'Etat fasse établir, par un expert neutre, un rapport circonstancié du fonctionnement actuel de la justice et de la police afin d'avoir l'assurance que les droits des citoyennes et des citoyens sont respectés lors de procédures diverses.

(Sig.) Solange Berset et Antoinette Romanens, députées
et 8 cosignataires

19 novembre 2004